

**Assemblée communale ordinaire, lundi 31 mars 2014, à 20h15, à la salle des assemblées du bâtiment administratif, rue de l'Eglise 8**

Président : M. Jean-Pierre Meusy, président  
Secrétaire : M. Vincent Chételat

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 11 du 19 mars 2014 et par circulaire tous-ménages.

Tous les membres du Conseil communal sont présents. Vingt-six citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats.

Monsieur le Président déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux membres de l'Autorité communale ainsi qu'aux personnes présentes. Puis, il propose Monsieur Paul-Emile Schaffner, qui est nommé tacitement, pour fonctionner en qualité de scrutateur.

Monsieur le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour qui est accepté comme suit :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du lundi 16 décembre 2013 publié sur le site de la commune, [www.develier.ch](http://www.develier.ch). Il peut également être consulté au Secrétariat communal ;
2. Décider la vente de la parcelle communale n° 3626, « Les Quatre-Faulx » ;
3. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 100'000.00 pour l'achat de deux véhicules pour les Services externes, à couvrir par voie d'emprunt et par prélèvement sur les réserves ;
4. Statuer sur une demande de droit de cité communal présentée par Madame Ana Helena Pires de Gouveia Araujo, ressortissante du Portugal, domiciliée à Develier ;
5. Information sur le Plan d'aménagement local ;
6. Accueil des jeunes ayant accédé à la majorité civique en 2013 ;
7. Divers

#### **1. Procès-verbal**

Le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du lundi 16 décembre 2013 a été publié sur le site internet de la Commune. L'Assemblée ne demande pas sa lecture. Il est approuvé tacitement, à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

#### **2. Décider la vente de la parcelle communale n° 3626, « Les Quatre-Faulx »**

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur le Maire qui présente cet objet de l'ordre du jour. Dans le cadre du remembrement parcellaire lié au plan spécial « Les Quatre-Faulx », le Conseil communal a statué, en séance du 28 janvier 2013, en faveur de la vente de la nouvelle parcelle n° 3626, d'une surface de 785 m<sup>2</sup> au prix de Fr. 45.00/m<sup>2</sup>, c'est-à-dire un montant total de Fr. 35'325.00 au garage Maurice Montavon SA. Au nom du Conseil communal, Monsieur le Maire invite l'Assemblée à accepter cette vente et ainsi favoriser le développement d'une entreprise du village.

La présentation étant terminée, la discussion est ouverte.

*Monsieur Philippe Taillard souhaite savoir si le prix de vente comprend la viabilisation du terrain. Le terrain est vendu sans viabilisation.*

*Monsieur Jean-Pierre Meusy demande si un projet est déjà prévu sur cette parcelle. A l'heure actuelle, le Conseil communal n'a pas connaissance d'un projet de construction.*

*Monsieur Jean-Pierre Mischler, conseiller communal précise que le garage Maurice Montavon SA est également propriétaire de la parcelle n° 3625, adjacente à la parcelle n° 3626 en question.*

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

**L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, la vente de la parcelle communale n° 3626, « Les Quatre-Faulx » d'une superficie de 785 m<sup>2</sup> au prix de Fr. 45.00/m<sup>2</sup>, soit un total de Fr. 35'325.00, au Garage Maurice Montavon SA.**

**3. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 100'000.00 pour l'achat de deux véhicules pour les Services externes, à couvrir par voie d'emprunt et par prélèvement sur les réserves**

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Dominique Schärer, conseiller communal en charge de ce projet. Les véhicules des Services externes prennent de l'âge et un remplacement est aujourd'hui indispensable pour deux véhicules. Il s'agit de la voiture de marque Mitsubishi, acquise en 2002 mais avec une première mise en circulation en 1998 et du bus de marque Toyota, acquis en 1997. Un cahier des charges a été établi afin de trouver les véhicules adéquats pour les Services externes et des offres ont été demandées. Le choix du Conseil communal s'est porté sur un véhicule de marque VW, modèle Caddy, au prix de Fr. 36'000.00 pour remplacer le véhicule de marque Mitsubishi et sur un bus de marque VW, modèle T5, au prix de Fr. 61'000.00, pour remplacer le bus Toyota. Le financement proposé pour l'achat de ces nouveaux véhicules est le suivant :

• Prélèvement sur réserves véhicules	Fr. 32'000.00
• Prélèvement sur Service électrique	Fr. 18'000.00
• Crédit bancaire	Fr. 50'000.00
• Total	Fr. 100'000.00

La présentation terminée, l'entrée en matière est acceptée tacitement.

La discussion est ouverte.

*Monsieur Clément Saucy souhaite savoir si un achat partagé a été envisagé, vu le nombre de garages installés dans le village. Cette étude a été menée par le Conseil communal mais les deux véhicules proposés sont ceux qui correspondent le plus aux besoins des services externes.*

*Monsieur Robert Scheurer se demande si un leasing est possible. L'objectif étant de garder le plus longtemps possible les véhicules, l'option du leasing n'a pas été envisagée.*

*Monsieur Jean-Pierre Mischler précise que l'achat groupé des véhicules dans le même garage a permis d'obtenir un rabais et que la Commune n'a aucun intérêt à acheter des véhicules en leasing.*

*Monsieur Philippe Taillard souhaite connaître la ou les raisons pour laquelle le choix s'est porté sur une motorisation diesel. Monsieur Dominique Schärer lui répond que ce choix a été fait pour des raisons de coûts d'entretien avantageux et pour des raisons pratiques au niveau du remorquage.*

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

**L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, l'ouverture d'un crédit de Fr. 100'000.00 pour l'achat de deux véhicules pour les Services externes à couvrir par voie d'emprunt et par prélèvement sur les réserves.**

#### **4. Statuer sur une demande de droit de cité communal présentée par Madame Ana Helena Pires de Gouveia Araujo, ressortissante du Portugal, domiciliée à Develier**

Monsieur Christophe Riat, maire, présente ce point de l'ordre du jour. Madame Ana Helena Pires de Gouveia Araujo demande la nationalité Suisse et le droit de cité de Develier. Elle est de nationalité portugaise. Madame Ana Helena Pires de Gouveia Araujo est née à Lausanne, le 1er avril 1976. Elle est domiciliée à Develier depuis le 1<sup>er</sup> avril 2008. Elle est mariée et a un enfant, âgé de 3 ans. Pour l'instant, elle n'a pas d'activité professionnelle. Madame Pires de Gouveia Araujo est bien intégrée dans le village où elle jouit d'une bonne réputation.

Le Conseil communal est donc favorable à l'octroi du droit de cité communal.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, la demande de droit de cité communal présentée par Madame Ana Helena Pires de Gouveia Araujo, ressortissante du Portugal, domiciliée à Develier.**

#### **5. Information sur le Plan d'aménagement local**

Monsieur Christophe Riat, maire, présente ce point de l'ordre du jour. Le plan d'aménagement local actuel date de 1992. De plus, d'autres éléments ont incité les autorités communales à entreprendre cette révision :

- manque de terrains et de bâtiments pour couvrir les besoins en logements
- mise en œuvre du projet d'agglomération de Delémont

Les études ont démarré en 2010. Les Autorités communales ont mandaté le bureau Rolf Eschmann SA pour établir un rapport d'opportunité permettant de cerner les enjeux d'une révision du plan d'aménagement local. Ce rapport a été élaboré en étroite collaboration avec la Commission d'urbanisme. Il a fait l'objet d'un examen du Canton en juin 2011 et la version finale a été approuvée en décembre 2011, donnant ainsi le feu vert aux Autorités communales pour entreprendre la révision du plan d'aménagement local. Celle-ci a débuté par un état de lieux de l'aménagement à Develier et par l'élaboration d'une conception directrice qui définit les axes de développement souhaité du territoire communal et fournit une vision sur le long terme. Elle sert également de base au plan de zones et au règlement communal sur les constructions. Le dossier a été présenté et remis aux autorités communales pour l'examen préalable en date du 18 mars 2014.

Monsieur le Maire précise ensuite que la population de Develier a subi une forte augmentation depuis le début des années 2000 en passant de 1253 habitants à 1410 à ce jour. Bien que la zone à bâtir de Develier compte encore environ 53'000 m<sup>2</sup> de surfaces constructibles, mais pas forcément disponibles, le nouveau plan d'aménagement local prévoit des nouvelles zones à bâtir (pour de l'habitat individuel et collectif) pour un total 68'600 m<sup>2</sup> dans les secteurs suivants :

- « Dos Cré » ;
- « Champ-de-Val » ;
- « Bas du Village ».

Il prévoit également des futures zones d'extension pour une superficie de 47'500 m<sup>2</sup> dans les secteurs :

- « Champ Maréchal »
- « Sous les Cailloux »
- « Dos Cré »

Enfin, une zone d'activité est projetée dans le secteur de « La Pran ».

Cette vision, établie pour une durée d'au moins trente ans, fait également mention d'un possible développement de la zone à bâtir en forêt et plus spécialement dans la forêt du Grand Cré, propriété de la Bourgeoisie. Tous ces secteurs ont fait l'objet de discussions et d'accords de principe avec les propriétaires concernés. L'intention de la Commune est d'acquérir ces terrains et de prendre en charge la viabilisation et la mise à disposition de ces parcelles. Monsieur le Maire

mentionne que les Autorités communales souhaitent mettre en place un programme d'encouragement à la construction en subventionnant les propriétaires qui revaloriseraient des volumes vides existants en y créant des logements.

Monsieur Christophe Riat présente la conception d'évolution du paysage qui fait partie du plan d'aménagement local. Cette dernière vise à établir une vision et les lignes directrices de l'évolution souhaitée du paysage de la commune. Elle propose des objectifs pour conserver et améliorer les qualités écologiques et paysagères de la Commune. En lien avec la carte des dangers, des zones de rétention d'eau en cas de crues ont été inventoriées et intégrées, sur demande de la Bourgeoisie, aux objectifs de la conception d'évolution du paysage.

Monsieur le Maire termine sa présentation en mentionnant que, si tout se passe bien, ce plan d'aménagement local pourrait être adopté en Assemblée communale au début de l'année prochaine, voir à l'Assemblée de décembre 2014.

La présentation terminée, la discussion est ouverte.

*Monsieur Noël Saucy souhaite savoir si les zones prévues pour de l'habitat collectif ont déjà un indice fixé (H3 ou H4). A ce jour, il est difficile de préciser ce genre de détail.*

*Monsieur Edgar Schaffner demande si les nouvelles zones prévues seront en main de privés. La Commune souhaite acheter les terrains afin de pouvoir effectuer la viabilisation et la vente.*

*Monsieur Edgar Schaffner souhaite savoir si l'Autorité communale peut obliger les propriétaires de terrains en zone à bâtir de construire ? Avec l'introduction de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, la Commune pourrait demander le déclassement de terrain actuellement en zone à bâtir.*

*Monsieur Jean-Pierre Mischler précise que pour les nouveaux terrains, un droit d'emption en faveur des autorités communales est inscrit dans les actes de vente.*

*Monsieur Frédéric Scheurer demande si ce droit d'emption est également possible pour les anciennes zones. Selon Monsieur Jean-Pierre Mischler l'inscription d'un droit d'emption est possible lors de chaque révision du plan d'aménagement local.*

*Monsieur Robert Scheurer souhaite savoir si les infrastructures actuelles de la commune, surtout au niveau de l'eau potable, sont suffisantes pour accueillir de nouvelles zones ? La Commune peut augmenter sa population de 300 personnes sans problème.*

*Monsieur Gabriel Chappuis, président de la Bourgeoisie, relève que cette dernière a fait beaucoup pour le développement du village. Il présente les arguments de la Bourgeoisie concernant sa réflexion pour permettre le développement de la zone à bâtir sur des surfaces forestières. Il faut protéger les terres agricoles et dépasser le fait de vouloir construire en continuité des zones bâties. Pour terminer, l'expropriation n'est pas une solution selon lui.*

*Monsieur Jean-Pierre Meusy souhaite savoir si le programme d'incitation à la construction de logements dans les volumes vides est déjà en vigueur. Les modalités de ce règlement sont encore à affiner et il sera présenté prochainement à l'Assemblée communale.*

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

## 6. Accueil des jeunes ayant accédé à la majorité civique en 2013

Monsieur Christophe Riat se charge de la présentation de l'accueil des jeunes ayant accédé à la majorité civique en 2013. Cette acquisition concerne dix-neuf jeunes de Develier qui ont été invités personnellement à participer à cette Assemblée. Deux sont présents et trois se sont excusés.

Monsieur Christophe Riat les remercie et les encourage à faire usage de leurs droits politiques. Pour marquer cette entrée en citoyenneté, il leur remet un petit cadeau.

## 7. Divers

Monsieur le Maire donne quelques informations concernant la mise en place des nouvelles zones 30. Un radar sympathique sera placé dans les rues du village dans la semaine du 22 ou 25 avril à titre d'information. La signalisation routière sera posée au début du mois de mai. Encore une fois, il rappelle que le Conseil communal ne souhaite pas faire de la répression.

De plus, le Conseil communal étudie actuellement une nouvelle signalisation dans le village ainsi qu'une amélioration de celle-ci aux abords des bâtiments scolaires.

*Monsieur Frédéric Burkhard profite de cette information pour relever le problème de la vitesse sur la route de Porrentruy. Le Conseil communal en prend bonne note.*

*Monsieur Jean-Pierre Meusy se demande s'il ne faudrait-il pas, dans un premier temps, poser la signalisation routière pour les nouvelles zones 30 et ensuite placé le radar ? Le Conseil communal a décidé de son principe car le but est de faire de l'information.*

*Toujours dans le registre de la circulation, Monsieur Gabriel Chappuis relève le bruit des motos. Ce problème est malheureusement en dehors du champ de compétence du Conseil communal.*

Ensuite, Monsieur Christophe Riat donne quelques informations sur le projet de fusion des communes de « Delémont et sa couronne ». Un nouveau comité a été nommé et Monsieur Christophe Riat en sera le président. Ce comité se donne deux ans pour la rédaction d'une convention de fusion. Les treize communes concernées par ce projet vont signer une charte qui les engage vis-à-vis de cette étude mais chaque commune pourra, en tout temps, quitter ce processus si elle le souhaite.

*Monsieur Didier Chappuis demande si le chemin entre le Bois de Robe et le Montchoisi sera refait cette année. Le Conseil communal présentera un crédit lors de la prochaine Assemblée communale afin de pouvoir entreprendre ces travaux.*

*Monsieur Paul-Emile Schaffner souhaite savoir si la réfection du chemin de Montchoisi est encore prévue. Ce dossier est en attente car la commune de la Haute-Sorne, qui en est le maître d'ouvrage, n'a toujours pas voté le crédit.*

*Monsieur Sébastien Scheurer constate un manque d'entretien des chemins AF et demande de remédier à cela avant que les travaux ne coûtent trop cher. Ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine séance de la commission des Travaux publics.*

*Monsieur Philippe Taillard demande si les travaux d'entretien des ruisseaux seront entrepris ? Les travaux urgents seront réalisés dans le courant du mois d'avril. Pour ce qui est des travaux liés à la carte des dangers, une étude complémentaire a été exigée par les autorités cantonales.*

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président remercie les participants de leur présence et leur souhaite une bonne fin de soirée. Puis, il lève l'Assemblée à 22h00, en présence de trente-trois personnes, membres de l'Autorité compris.

Au nom de l'Assemblée communale

Le président : le secrétaire :

J.-P. Meusy

V. Chételat